

À LA UNE

LE MÉDIATEUR DES ENTREPRISES A LANCÉ SON BLOG



Défiance entre clients et fournisseurs, entre acteurs privés et acteurs publics, entre entrepreneurs et banquiers... on entend parler chaque jour du manque de confiance entre les personnes qui animent l'économie de notre pays. La réalité est néanmoins plus nuancée. La confiance est au centre du problème et elle se mesure plus précisément au niveau des relations entre individus qu'à l'échelle des structures.

Pour donner plus de visibilité à ces échanges, les réflexions, témoignages et articles consacrés à la confiance, le Médiateur des entreprises a décidé de lancer un blog pour apporter un éclairage économique différent.

« La parole est à vous »

Ce blog donne la parole à tous les acteurs de l'économie qui, par leurs réflexions exprimées régulièrement, peuvent contribuer à faire bouger les lignes. C'est votre blog, votre espace de liberté et nous espérons que vous serez nombreux à le suivre et à le faire vivre.

 [Lien vers le blog](#)

Le Groupe ADF a signé la charte Relations fournisseur responsables lors du forum RESET



Par ailleurs, lors du **Forum RESET**, consacré à la RSE, qui s'est tenu à Marseille le 22 juin 2017, M. Stéphane LANGRAND, directeur général du Groupe ADF, a également signé la charte Relations fournisseur responsables, en présence de Pierre PELOUZET.

Le Groupe ADF, basé à Vitrolles, est un acteur international majeur des services en ingénierie et en maintenance industrielle. Le respect des engagements de la charte fait partie des valeurs qu'il partage par ses collaborateurs, et c'est dans le cadre de sa démarche RSE qu'il a donc décidé de signer la charte RFR.

▶ [En savoir plus](#)

CHARTER RELATIONS FOURNISSEUR RESPONSABLES

Les Comités sectoriels CODINF ont signé la charte Relations fournisseur responsables

Les Comités sectoriels CODINF ont signé la charte Relations fournisseur responsables (RFR) le 21 juin 2017, en présence de Pierre PELOUZET, médiateur des entreprises.

Le CODINF est un groupement d'entreprises, qui œuvre depuis 1932 pour apporter des solutions de maîtrise du risque client. Ses 1015 adhérents représentent au total 16,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le CODINF participe depuis décembre 2010 aux travaux relatifs aux délais de paiement animés par la Médiation des entreprises. Il promeut vigoureusement la charte RFR auprès de ses adhérents.

▶ [En savoir plus sur la charte Relations fournisseur responsables](#)

PRIX DES DÉLAIS DE PAIEMENT

Lancement de l'appel à candidature pour la 4^{ème} édition des Prix des délais de paiement



À l'occasion du lancement des appels à candidature pour la 4^{ème} édition des Prix des délais de paiement, Thierry Chevalier, président de Compinnov, Jeanne Marie Prost, président de l'Observatoire des délais de paiement et Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises ont animé une conférence de presse à la Banque de France le 06 juillet 2017. Cet événement était l'occasion pour Nathalie Vaillant (Teresa Monroe) de présenter les résultats de l'étude « Délais de paiement, c'est l'affaire de tous ! »

Trois lauréats des prix des délais de paiement 2016 étaient également présents pour expliquer leur parcours et revenir sur les processus qu'ils ont mis en oeuvre au sein de leur entreprise ou collectivité local pour améliorer leurs pratiques d'achat.

Pierre Pelouzet a insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas de remettre des Prix à des acteurs qui respectent simplement la loi mais de récompenser la mise en place de pratiques vertueuses qui influencent sur le long terme les comportements des autres acteurs du secteur et font naître la confiance mutuelle.

« Le facteur confiance est l'une des clés de la reprise économique »

Les Assises des délais de paiement se tiendront à Bercy le 21 novembre prochain. À cette occasion, six lauréats, donneurs d'ordre des secteurs public et privé, se verront décerner un prix pour leurs pratiques exemplaires en matière de délais de paiement, sur désignation d'un jury d'experts co-présidé par Jeanne Marie Prost, Jean Hervé Lorenzi et Pierre Pelouzet.

► [En savoir plus](#)

Convention de partenariat entre le réseau C.U.R.I.E. et le médiateur des entreprises



À l'occasion du congrès annuel du Réseau C.U.R.I.E, qui réunit les professionnels de la valorisation, du transfert de technologie et de l'innovation issue de la recherche publique, Nicolas CARBONI, son président, et Pierre PELOUZET, médiateur des entreprises, signent une convention de partenariat qui définit leurs modalités de collaboration dans le domaine de la médiation et de l'accompagnement des entrepreneurs. L'objectif de cette coopération est de **fluidifier les interactions entre les différents acteurs de la valorisation de la recherche publique** (universités, organismes de recherche, grandes écoles, CHU, filiales, instruments du PIA tels les SATT, IRT, ITE, IHU...) et **les entreprises innovantes** (start-up, TPE, PME et ETI).



[En savoir plus](#)

CHIFFRE CLÉ

1837

SIGNATAIRES DE LA CHARTE RELATIONS FOURNISSEUR RESPONSABLES

Au 4 juillet 2017, 1837 organisations socio-professionnelles se sont engagées à soutenir la Charte auprès de leurs adhérents.

 [Liste des signataires \[PDF\]](#)

Partager



[S'ABONNER / GÉRER SON ABONNEMENT](#)

[CONSULTER LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS](#)

[SE DÉSINSCRIRE](#)

La lettre du Médiateur des entreprises est éditée par le service du Médiateur des entreprises, ministère de l'Économie et des Finances. Cette publication est destinée à des fins d'information et de communication se rapportant à l'activité et aux missions du Médiateur des entreprises, à l'exclusion de toute sollicitation commerciale. Direction de la publication : Pierre PELOUZET. Rédaction : pôle communication du Médiateur des entreprises. Conception : Aphania pour le Sircom. Routage : logiciel Sympa. Copyright MEF/SG/MDE. Tous droits réservés. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au Sircom, 139 rue de Bercy - Teledoc 536 - 75572 Paris cedex 12 ou par courriel à contact-mediateur-des-entreprises@kiosque.bercy.gouv.fr.